SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES

I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Au sein de la CDC du Val de Bouzanne, le service de collecte comprend :

- la collecte des ordures ménagères qui s'effectue :
- * en porte à porte pour les communes de MAILLET MOUHERS MALICORNAY CLUIS NEUVY ST SEPULCRE Bourg TRANZAULT MERS SUR INDRE Bourg MONTIPOURET Bourg, FOUGEROLLES, GOURNAY et BUXIERES D'AILLAC.
- * en ramassage regroupé (apport volontaire en conteneurs) pour les communes de MERS SUR INDRE Campagne – MONTIPOURET Campagne – NEUVY ST SEPULCRE Campagne
- la collecte du tri sélectif (apport volontaire en conteneurs implantés sur l'ensemble des communes du syndicat)
- la collecte des encombrants et assimilés, devant être apportés à la déchetterie du Fay, située sur la commune de Neuvy St Sépulcre.

1 - Collecte des ordures ménagères

La CDC du Val de Bouzanne assure la collecte pour les 13 communes membres, soit 5950 habitants et pour la commune de Bouesse par le biais d'une convention avec la Communauté de communes du pays d'Argenton s/Creuse.

La collecte est assurée en porte à porte et en ramassage regroupé à raison d'une fois par semaine

2 – Collecte du tri sélectif

Des conteneurs destinés à recueillir le verre, les journaux magazines ainsi que les emballages sont à disposition dans chaque commune :

Concernant la collecte sélective :

Sont considérés comme emballage, les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruits, soda ...) les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide vaisselle, de javel ..., les barquettes aluminium, les boites et emballages en carton, les bouteilles de lait, les bidons, les aérosols, les boites de conserve et les briques alimentaires.

Sont considérés comme papiers : les journaux, les revues, les papiers de bureau, les prospectus, les magazines.

3 – La déchetterie

La déchetterie est accessible à l'ensemble des foyers, artisans et commerçants des communes adhérentes à la CDC du Val de Bouzanne. Elle est située sur la commune de Neuvy St Sépulcre, au lieu-dit Le Fay.

Les déchets non collectés devant être apportés à la déchetterie sont les suivants :

- batteries, piles - gravats - ferrailles - matériel électrique électronique

- bois - déchets de jardin - plastiques - huiles de vidange, alimentaire

- vêtements, jouets - polystyrène - pots aérosols peinture, solvants

- gros cartons

Déchets refusés en déchetterie : Pneus, Médicaments, Produits amiantés

Non recyclable à jeter dans votre poubelle : Barquettes en polystyrènes. Films, sachets, emballages & blisters plastiques. Couches culottes. Papier peint. Papier cadeau. Petits pots de produits laitiers. Vaisselle (faïence, porcelaine & verre). Sacs aspirateurs. Chiffons sales.

La déchetterie est ouverte : les vendredis de 14 à 17 heures

les samedis et lundis de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures

Les tonnages enlevés :

a) Collecte ordures ménagères

Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
1765	1706	1587	1404	1356	1336

b) Tri sélectif

	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Verre	206	250	229	274	256	231.26
JRM	154	169	150	155	162	155.26
Emballage	68	62	64	93	98	95.76

c) Déchetterie

	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015
Ferraille	94	114	70	60.42	68.87	54.47
Batteries	1	0.8	6	4.56	4	1.84
Cartons	27	33	40	52	51	56.18
DTQD	5	7	10	14.1	21	20.56
Encombrants	337	344	370	397	388	403.12
Déchets verts	188	226	232	266	245	266.60
DEEE			34	50.26	54	60.45
Textile				5.78	4.48	4.261

B – **LE TRAITEMENT DES DECHETS**

- <u>Nature des traitements</u>, <u>valorisation et tonnages traités</u>
- a) Centre d'enfouissement technique

Le centre d'enfouissement est situé sur la commune de GOURNAY et est géré par la SEG.

Le tonnage provenant de la CDC du Val de Bouzanne s'est élevé en 2015 à 1 739 tonnes (ordures ménagères et encombrants).

b) Centre de tri (emballages, J/M)

Le produit de la collecte sélective des emballages et journaux magazines est traité par le SICTOM de la Champagne Berrichonne à ISSOUDUN

Au cours de l'année 2015, le centre de tri a reçu 292 tonnes (cartons, emballages et JRM) à trier en provenance de la CDC du Val de Bouzanne.

C – <u>LA REDEVANCE</u>

La redevance pour enlèvement des OM est une contrepartie financière du service rendu. Elle est supportée par l'ensemble des usagers du service.

Elle est calculée en fonction de la composition du foyer, du mode de collecte (porte à porte ou regroupé), de la fréquence de collecte et de l'importance de l'activité pour les établissements.